

Contrat de location

Buvette du Tennis Club de Montcherand

DATE DE RESERVATION : _____

Réservation pour particuliers - Frs 150.-

Réservation pour membres du Club et habitants du village - Frs 120.-

Ce montant est à régler avant la location sur le compte :

Tennis club Montcherand
Banque cantonale vaudoise
Lausanne
IBAN : CH08 0076 7000 A068 9100 0

Personne responsable:

Par ma signature, je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de location (page 2) concernant la buvette du Tennis Club de Montcherand.

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

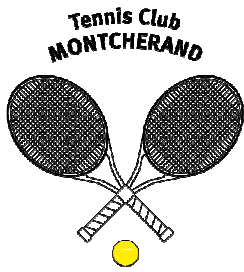
Lieu, date : _____

Signature : _____

Adresse pour la prise en charge et la restitution de la clé de la buvette :

Natacha Knabenhans - Hiertzeler
Ruelle de la Laiterie 4
1354 Montcherand
077 406 23 94

Le présent contrat de location est à retourner, daté et signé, lors de la prise de la clé de la buvette.



BUVETTE DU TENNIS CLUB DE MONTCHERAND

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Nous vous remercions d'avoir choisi la buvette du Tennis Club de Montcherand. Veuillez prendre connaissance des conditions ci-dessous :

1. Au terme de son utilisation, la buvette ainsi que les WC (buvette du foot) devront être rendus propres (balayés et récurés) sans quoi des frais supplémentaires vous seront facturés.
2. L'accès aux courts de tennis n'est pas compris dans la location.
3. La buvette est équipée pour 35 personnes (vaisselles, tables et sièges), d'un lave-vaisselle, d'un four, de deux réfrigérateurs. En période hivernale, deux chauffages électriques seront installés.
Tout dégât est à annoncer sans délai au loueur.
4. Les chaises et tabourets doivent être empilés dans le fond de la salle et les tables remises en place selon photo en page 3.
5. Laisser les linges sales sur le meuble en bois dans le fond de la cuisine.
6. Avant de quitter la buvette, s'assurer que les lumières, la cuisinière et le lave-vaisselle soient éteints, que les fenêtres sont fermées et les portes verrouillées.
7. **Enlever toute la signalisation qui jalonne le parcours jusqu'à la buvette du Tennis Club (ballons, panneaux en cartons et ficelles, etc.)**
8. Emportez vos sacs poubelles ou déposez-les dans les containers STRID (à 250m. de la buvette du Tennis Club, voir plan).
9. Emportez vos verres vides ou déposez-les dans le container devant la grande-salle (voir plan).
10. En cas d'utilisation des chauffages d'appoints, se référer au mode d'emploi affiché à côté.
11. **En cas d'annulation tardive de votre part, une dédite sera perçue, soit la moitié du prix de la location.**

Par avance nous vous remercions de votre bonne volonté et vous souhaitons bon accueil dans notre Club House.

Comité du Tennis Club de Montcherand

PLANS ET PHOTOS

